

N° 17-28

Objet :

**Restauration de cours d'eau :
pose de clotures et
aménagement d'abreuvoirs
année 2017**

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
29 avril 2015 ;**

Considérant que ces aménagements sont destinés à favoriser la reconstitution des boisements de berges dans les secteurs déficitaires, éviter le piétinement des berges et du lit des cours d'eau, réduire les apports polluants diffus vers les cours d'eau et préserver ponctuellement l'habitat d'espèces patrimoniales comme l'écrevisse à pieds blancs.

Considérant que ces travaux sont ciblés sur les tronçons de cours d'eau suivants : l'Oudan à Renaison, la Maltaverne à Briennon et la Teyssonne à la Bénisson-Dieu.

Considérant que la réalisation de ces actions est conditionnée à l'accord préalable des propriétaires et exploitants agricoles des parcelles concernées. En cas d'échec, des négociations sur les secteurs ciblés correspondant à environ 2,7 km de cours d'eau, il y aura lieu de déplacer ces travaux sur d'autres secteurs relevant de contextes et de problématiques similaires.

Considérant que le coût prévisionnel de cette opération estimé à 72 330 € HT est inscrit au budget 2017 ;

Considérant que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et le Département de la Loire peuvent apporter des financements à hauteur de 80% maximum.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20170811-DC17-28-AU

1°) de solliciter une subvention auprès des partenaires financiers ;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2017

2°) de dire que le montant prévisionnel de cette opération correspond à 72 330 € HT;

3°) d'effectuer toutes les démarches se rapportant à l'exécution de cette décision.

Roanne, le 11 août 2017

Le Président,



Daniel FRECHET